



**DELIBERATION N° 2023-92**

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

*Commune de LEVIGNAC SUR SAVE*

**Objet : RESSOURCES HUMAINES – Création de deux emplois permanents.**

Convocation du : 29-09- 2023

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER

Le 4 octobre 2023 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (12) : CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine, GAILLARD David, MENQUET Céline, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, SENNEGON Stéphane, DUMAS Mélissa, GERVOT Christian, TEK Delphine.

Etaient absents excusés représentés (5) : GENSSLER Bernard donne pouvoir à SFORZI Olivier, SCHULTZ Isabelle donne pouvoir à DE MACEDO Karine, FLAIG Béatrice donne pouvoir à MENQUET Céline, GUERIN Sébastien donne pouvoir à SENNEGON Stéphane, BEAUX BRIFFA Karine donne pouvoir à GERVOT Christian.

Membres absents excusés non représentés (2) : LECLERC Hervé, DARME Jean-Luc.

Nombre de votants : (17)

Secrétaire de séance : MENQUET Céline

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L. 313-1 L. 313-1 disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 332-8 et L. 332-14 ;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer :

- Un emploi permanent à temps non complet (28h/semaine), filière Administrative, cadre d'emploi des Adjoint administratifs, grade d'adjoint administratif ;
- Un emploi permanent à temps complet (35h/semaine), filière Technique, cadre d'emploi des Adjoint techniques, grade d'adjoint technique,

Le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 les emplois ci-dessous :

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint administratif	Accueil et secrétariat Administratif-RH Catégorie C	28h
1	Adjoint technique	Agent polyvalent des services techniques Catégorie C	35h

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de créer les emplois ci-dessus aux conditions indiquées ;

**CHARGE** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires aux recrutements des agents ;

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget de la collectivité de l'année 2024, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Pour : 17

Contre : 00

Abstention : 00

Ne prend pas part au vote : 00

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.  
Ainsi fait et délibéré le 4 octobre 2023  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

**Le secrétaire**



**Le Maire**  
**Stéphane CHARPENTIER**



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>